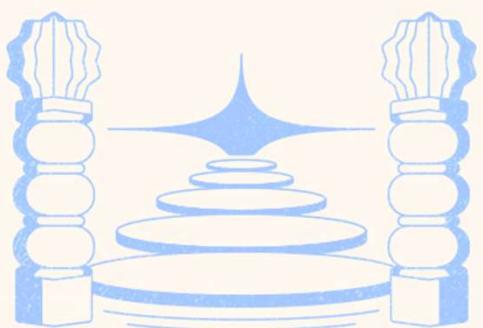




Co-funded by
the European Union



Trusted guidance
to build bridges.



Migrasafe is a consortium formed by:



Directive (UE) 2021/1883
établissant les conditions
d'entrée et de séjour des
ressortissants de pays
tiers aux fins d'un emploi
hautement qualifié

**(Directive carte bleue
européenne)**

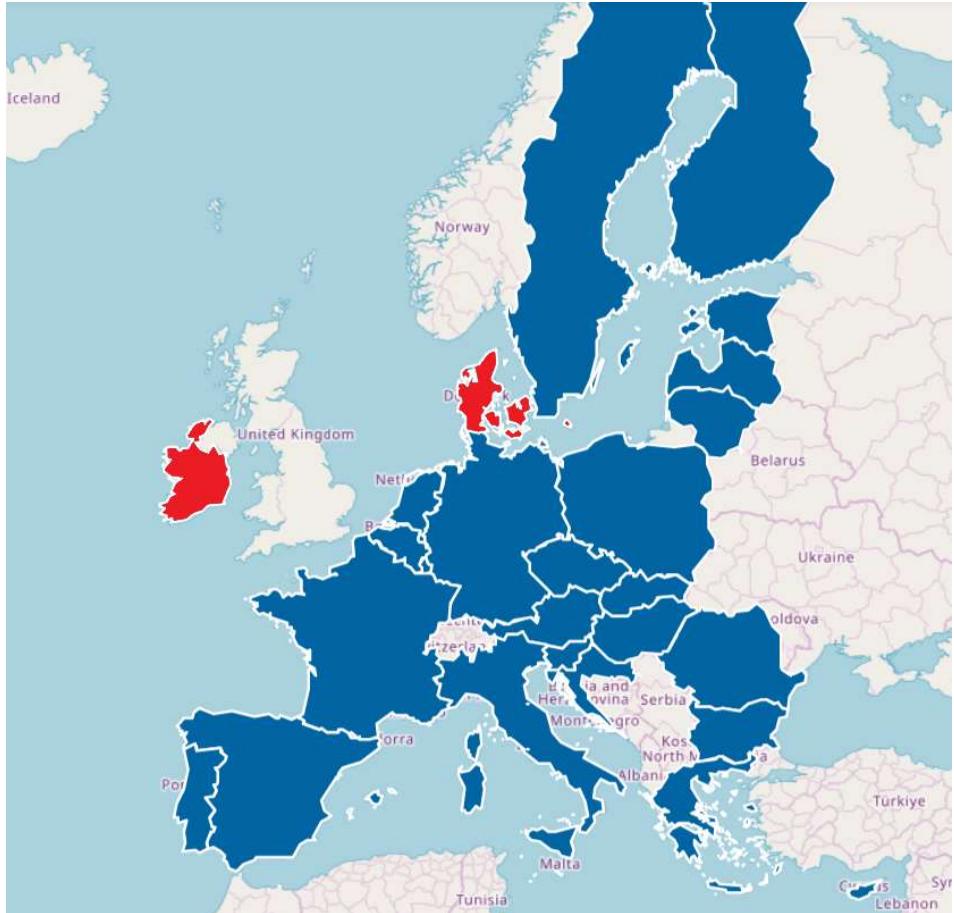


Co-funded by
the European Union



**La carte bleue européenne est
un élément essentiel de la
politique de migration légale de
l'Union européenne et un
élément clé du nouveau pacte
sur la migration et l'asile**

**La carte bleue est appliquée par
25 États membres de l'UE**



Migrasafe is a consortium formed by:





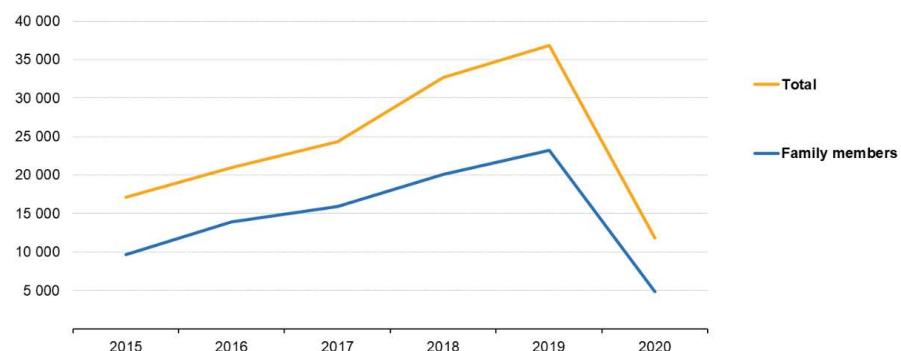
Co-funded by
the European Union



Plus de 180 000 personnes ont bénéficié d'une carte bleue depuis l'adoption de la directive 2009/50/CE.

L'Allemagne a émis 75 % d'entre elles.

EU Blue Cards granted and admitted family members, EU, 2015-2020
(number)



Note: Denmark and Ireland are not bound by the EU Blue Card Directive.

Cyprus: not applicable, quota set to zero by legislation.

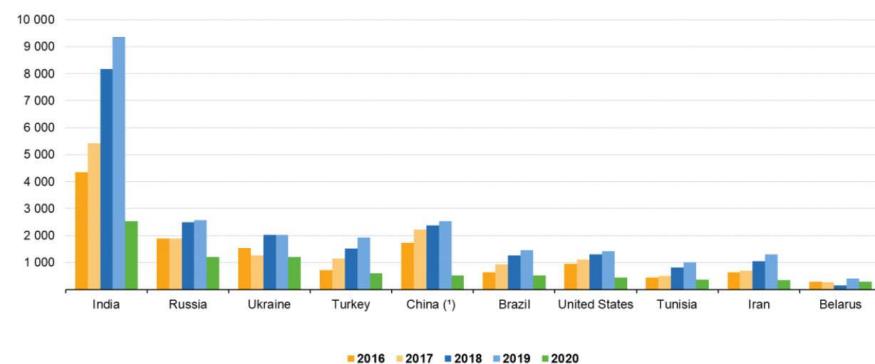
Source: Eurostat (online data codes: migr_resbc1 and migr_resbc2)

eurostat

Principaux pays d'origine

(avant la guerre d'agression contre l'Ukraine)

Top 10 countries whose citizens were granted EU Blue Cards, EU, 2016-2020
(number)



Notes:
Ranking and selection based on the top 10 countries whose citizens were granted EU Blue Cards in 2020.
Denmark and Ireland are not bound by the EU Blue Card Directive.

(*) Including Hong Kong.

Source: Eurostat (online data code: migr_resbc1)

eurostat

Migrasafe is a consortium formed by:





Co-funded by
the European Union



Qu'est-ce qu'une carte bleue européenne ?

- Une carte bleue européenne est un permis de séjour et de travail qui donne aux travailleurs hautement qualifiés de pays tiers hors UE le droit de vivre et de travailler dans un pays de l'UE (à l'exception de l'Irlande et du Danemark)
- Il est nécessaire de posséder des qualifications professionnelles supérieures et un contrat de travail ou une offre d'emploi ferme avec un certain salaire par rapport à la moyenne des pays de l'UE
- Certaines conditions peuvent différer pour chaque pays de l'UE en fonction du droit national. Les règles applicables peuvent être trouvées dans les mesures de transposition.

Migrasafe is a consortium formed by:





Co-funded by
the European Union



Ce que la carte bleue européenne n'est pas ?

- Une carte bleue européenne n'est pas un visa. Les conditions d'entrée dans un pays de l'UE sont définies dans le règlement (CE) 810/2009 (code des visas, pour moins de 90 jours sur une période de 180) et dans le droit national (plus de 90 jours)
- La carte bleue européenne n'est pas une autorisation pour les demandeurs d'emploi. Le point de départ est d'être en possession d'un contrat de travail valide ou, comme le prévoit le droit national, d'une offre d'emploi ferme pour un emploi hautement qualifié.
- La carte bleue européenne n'est pas le seul instrument de migration pour la migration hautement qualifiée. Certains États membres délivrent, en plus des cartes bleues, des titres de séjour nationaux aux fins d'un emploi hautement qualifié.

Migrasafe is a consortium formed by:





Co-funded by
the European Union



Cadre juridique

- Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne
- Article 79, paragraphe 2) du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
 - a) les conditions d'entrée et de séjour, ainsi que les normes relatives à la délivrance par les États membres de visas et de titres de séjour de longue durée, y compris aux fins du regroupement familial ;
 - b) la définition des droits des ressortissants des pays tiers en séjour régulier dans un État membre, y compris les conditions régissant la liberté de circulation et de séjour dans d'autres États membres ;
- Directive (UE) 2021/1883 du Parlement européen et du Conseil du 20 octobre 2021 établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi hautement qualifié, et abrogeant la directive 2009/50/CE du Conseil
- Mesures nationales de transposition, y compris les décisions des États membres concernant les caractéristiques facultatives

Migrasafe is a consortium formed by:





Co-funded by
the European Union



Qui peut déposer une demande ?

Exigences

Articles 3-5, 17, 22

- Ressortissants de pays tiers (RPT) attestant de diplômes de l'enseignement supérieur (diplôme universitaire / CITE 2011 niveau 6 ou EQF niveau 6 conformément au droit national), ou de compétences professionnelles supérieures (5 ans d'expérience équivalente ; ou de 3 ans pour les gestionnaires et les professionnels des TIC). Accès aux professions réglementées conformément au droit national.
- Les **bénéficiaires d'une protection internationale au titre de la directive 2011/95/UE** du Parlement européen sont couverts.
- Un contrat de travail valide ou une offre d'emploi ferme, avec un salaire non inférieur à un seuil de salaire fixé par chaque pays de l'UE (1-1,6 fois le salaire brut moyen) – pour les références statistiques, voir EUROSTAT
(EN OPTION) 0,8x le seuil salarial pour les jeunes diplômés (3 ans) et les professions en pénurie
- Assurance-maladie couvrant tous les risques, comme pour les ressortissants de l'État membre
- Les membres de la famille peuvent demander le regroupement simultanément avec les titulaires de la carte bleue européenne
- Les titulaires de la carte bleue peuvent exercer une mobilité vers un deuxième pays de l'UE avec des exigences simplifiées

Migrasafe is a consortium formed by:





Co-funded by
the European Union



À qui la directive ne s'applique-t-elle pas ? Hors champ

Article 2

- Demandeurs en attente d'une décision pour protection temporaire internationale en vertu de la directive 2001/55/CE ; demandeurs et bénéficiaires de protection internationale en vertu du droit national
- Chercheurs en vertu de la directive (UE) 2016/801
- Résidents de longue durée en vertu de la directive 2003/109/CE
- Les RPT entrant dans un pays de l'UE sous certains accords internationaux pour le commerce et l'investissement
- Travailleurs détachés couverts par la directive 96/71/CE
- RPT jouissant de droits en matière de libre circulation dans le cadre d'accords entre l'UE et les États membres avec des pays
- RPT dont l'éloignement a été suspendu pour des motifs de fait ou de droit.

Migrasafe is a consortium formed by:





Co-funded by
the European Union



Motifs de refus ou de retrait d'une carte bleue

Articles 7 et 8

- OBLIGATOIRES**
- Ne remplissant pas les conditions ; non-respect des normes des conventions collectives ou séjour dans un but différent.
 - Sans emploi depuis plus de 3 mois (titulaires d'une carte bleue depuis moins de 2 ans) ou 6 mois (plus de 2 ans)
 - Documents falsifiés ou frauduleux. Risque pour l'ordre public, la sécurité publique ou la santé publique
 - Lorsque l'objectif principal de l'employeur est de faciliter l'entrée des ressortissants de pays tiers

FACULTATIF SI DÉFINI PAR LES ÉTATS MEMBRES

- Si le poste vacant peut être pourvu par un ressortissant de l'État membre (Examen national du marché du travail)
- Les États membres peuvent autoriser des périodes de chômage supérieures
- L'employeur a manqué à ses obligations légales en matière de sécurité, de fiscalité, de droits des travailleurs, etc. ; sanctionné en vertu de la directive 2009/52/CE ; ou sous insolvabilité
- Si l'État membre considère pour des raisons éthiques qu'il y a un manque de professionnels dans le pays d'origine (fuite des cerveaux)

Migrasafe is a consortium formed by:





Co-funded by
the European Union



Procédure

Articles 9 à 14

- Les pays de l'UE décident si une demande sera faite par le RPT, l'employeur ou les deux
- Les demandes sont examinées lorsque le RPT séjourne hors du territoire de l'État membre, ou sur le territoire comme titulaire d'un titre de séjour ou d'un visa de long séjour en cours de validité
- Les pays de l'UE peuvent décider d'accepter les demandes d'autres cas à l'intérieur du territoire lorsque le RPT est légalement présent (par ex. avec un visa Schengen)
- Les décisions sont adoptées au plus tard 90 jours après la date d'introduction de la demande complète, et notifiées par écrit
- Mêmes garanties procédurales que pour les demandeurs de titres nationaux pour les personnes hautement qualifiées
- (FACULTATIF) Un paiement de droits peut être exigé par les États membres
- (FACULTATIF) Procédure accélérée pour employés reconnus, avec les mêmes garanties procédurales que pour les titres nationaux

Migrasafe is a consortium formed by:





Co-funded by
the European Union



Droits

Articles 15-19, 22 et 24

- Droit de vivre et de travailler dans un pays de l'UE, pour une période d'au moins 24 mois
- Accès facile aux informations ;
- Égalité de traitement avec des ressortissants de l'État membre
- Droit au regroupement familial dans des conditions plus favorables : les demandes sont adoptées simultanément ; la durée du titre de séjour doit être la même que celle du titulaire ; pas de limite de temps pour accéder au marché du travail
- Accès au séjour de longue durée dans des conditions plus favorables : possibilité de cumuler des périodes dans d'autres EM
- (FACULTATIF) Les pays de l'UE peuvent définir des restrictions à l'accès aux emplois indépendants, et les emplois avec une participation au moins occasionnelle à l'exercice de l'autorité publique ; des restrictions peuvent également être établies concernant le droit au changement d'emploi, lié à l'examen national du marché du travail
- (FACULTATIF) Les pays de l'UE peuvent également appliquer des restrictions aux bourses, aux prêts et à l'accès au logement. L'égalité de traitement avec les titulaires d'un titre national pour un emploi hautement qualifié doit être maintenue.

Migrasafe is a consortium formed by:





Co-funded by
the European Union



Mobilité de courte et de longue durée

Articles 20 et 21

- Les titulaires de la carte bleue peuvent voyager à l'intérieur de l'UE et exercer leur activité professionnelle pendant 90 jours sans nécessiter d'autorisation d'un deuxième pays de l'UE. (Mobilité de courte durée)
- Les titulaires d'une carte bleue délivrée dans un pays de l'UE peuvent se rendre dans un deuxième pays de l'UE pour y résider et travailler (mobilité de longue durée). Après avoir déposé une demande dans le deuxième pays de l'UE, l'autorisation de travail est accordée en moins de 30 jours, avec une procédure simplifiée.
L'égalité de traitement avec les citoyens de l'UE doit être respectée pour la reconnaissance des qualifications professionnelles
- (FACULTATIF) Certaines vérifications telles qu'un examen du marché du travail ou la preuve de compétences professionnelles supérieures acquises par l'expérience peuvent encore être demandées par le deuxième pays de l'UE

Migrasafe is a consortium formed by:





Co-funded by
the European Union



Mesures de transposition

Article 31

- Les États membres mettent en vigueur les dispositions législatives, réglementaires et administratives nécessaires pour se conformer à la présente directive au plus tard le **18 novembre 2023**.

Migrasafe is a consortium formed by:





Co-funded by
the European Union



Exemples (conformément à la directive 2009/50/CE)

EU country	Fee	Validity period	Salary threshold	EU country	Fee	Validity period	Salary threshold
Austria	120 EUR	24 months	58 434 EUR	Latvia	100 EUR	60 months	13 776 EUR
Belgium	215 EUR	13 months	51 494 EUR	Lithuania	114 EUR	36 months	23 160 EUR
Bulgaria	55 EUR	48 months	10 326 EUR	Luxembourg	80 EUR	24 months	71 946 EUR
Croatia	137 EUR	N/A months	19 338 EUR	Malta	255 EUR	12 months	16 036 EUR
Cyprus	n/a	n/a	n/a	Netherlands	285 EUR	48 months	5 272 EUR (mensuellement)
Czech Republic	92 EUR	24 months	11 408 EUR	Poland	111 EUR	24 months	15 446 EUR
Estonia	120 EUR	27 months	18 096 EUR	Portugal	103 EUR	12 months	24 535 EUR
Finland	550 EUR	24 months	56 774 EUR	Romania	174 EUR	24 months	2 250 EUR (mensuellement)
France	269 EUR	48 months	53 836 EUR	Slovakia	170 EUR	48 months	15 102 EUR
Germany	110 EUR	48 months	53 600 EUR	Slovenia	102 EUR	24 months	28 006 EUR
Greece	300 EUR	24 months	30 675 EUR	Spain	418 EUR	12 months	33 908 EUR
Hungary	60 EUR	N.A. months	16 700 EUR	Sweden	175 EUR	24 months	53 200 EUR
Italy	100 EUR	24 months	24 789 EUR				

Migrasafe is a consortium formed by:





Co-funded by
the European Union



Liens pour plus d'informations

Texte légal

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=celex:32021L1883>

Mesures nationales de transposition :

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/NIM/?uri=celex:32021L1883>

Plus d'informations

https://immigration-portal.ec.europa.eu/blue-card_en

Migrasafe is a consortium formed by:





Co-funded by
the European Union



Cette présentation a été financée par le Fonds pour la sécurité intérieure de l'Union européenne — Frontières et visas.
Le contenu de cette présentation représente uniquement le point de vue de l'auteur et relève de sa seule responsabilité. La Commission européenne décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'elle contient.

Migrasafe is a consortium formed by:

